

MONTMORENCY

DIRECTION DE L'EDUCATION

RENTREE SCOLAIRE 2023

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

PETITE SECTION MATERNELLE

Si votre enfant est né en 2020 (3 ans révolus au 31 décembre 2023).

Les inscriptions se dérouleront en Mairie, aux guichets des Affaires Générales, 1 bis avenue Foch ou par courriel à <u>espace-famille@ville-montmorency.fr</u>:

ENTRE LE MARDI 3 JANVIER ET LE SAMEDI 8 AVRIL 2023

Aux horaires suivants :

Lundi de 14h à 17h

Mardi, mercredi, jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h

Samedi de 8h30 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir vous munir des documents suivants :

FOURNIR LES PHOTOCOPIES ET PRESENTER LES ORIGINAUX :

<u>Pièces obligatoires pour l'inscription scolaire</u>:

- ✓ Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
- ✓ Pièce d'identité du parent présent et ayant l'autorité parentale,
- ✓ Carnet de santé avec vaccins à jour : DT Polio, l'haemophilius influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C, le pneumocoque,
- ✓ 1 justificatif de domicile de moins 3 mois sur la commune (quittance de loyer non manuscrite, factures électricité, eau, téléphone, internet, attestation notariée de propriété),
- ✓ Jugement de divorce ou de garde s'il y a lieu.

Pour les personnes hébergées, en plus des documents ci-dessus :

- ✓ Un justificatif de domicile de l'hébergeant,
- ✓ Une attestation écrite et signée de l'hébergeant,
- ✓ Pièce d'identité de l'hébergeant,
- ✓ Un justificatif de domicile de la personne hébergée à l'adresse de Montmorency (CAF, attestation sécurité sociale).

<u>Pièces obligatoires pour l'inscription au périscolaire (restauration, accueil de loisirs...) et calcul du quotient familial :</u>

- ✓ Dernier avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 délivré par l'administration fiscale, à fournir avant le 15 septembre 2023, pour le calcul du quotient familial (pour les personnes hébergées, en application des dispositions du règlement intérieur des services périscolaires, le tarif applicable pour la fréquentation des services périscolaires est le tarif « hors commune »),
- Attestation CAF datée de moins de 3 mois mentionnant le numéro de l'allocataire,
- ✓ Si changement de situation financière ou familiale : compléter par tout justificatif (bulletins de salaires, Assedic, indemnités journalières, livret de famille, etc.),
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile.

Lors de l'inscription scolaire, il vous sera proposé une inscription administrative de votre enfant aux activités périscolaires pour la rentrée 2023.

Direction de l'Education

Téléphone : 01 39 34 98 56 Courriel : scolaire@ville-montmorency.fr Adresse postale Hôtel de Ville

Hôtel de Ville 2, avenue Foch BP 70101 95162 Montmorency Cedex Accueil
1, avenue Foch
95160 MONTMORENCY